

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 595

Artikel: 75 ans après : Simplon : le Valais officiel règle ses comptes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Simplon: le Valais officiel règle ses comptes

Percement du tunnel du Simplon. Décision le 27 décembre 1889, ouverture le 1^{er} juin 1906, avec dix-huit mois de retard sur le programme prévu. Près de six ans de travail dans des conditions épouvantables, d'où les premières grèves que connaît le Valais. Naissance du syndicalisme valaisan dans un climat social particulièrement tendu. C'est Germain Varone qui rappelle quelques faits significatifs de cette époque dans un des derniers numéros du «Peuple valaisan» (5.6.1981), l'hebdomadaire du Parti socialiste. Pour mater le deuxième mouvement de grève lancé en juin-juillet 1901, le Conseil d'Etat valaisan, à la demande des entreprises concernées, lève la troupe (bataillons d'infanterie 88 et 89). A Brigue, l'officier de service harangue ses soldats: «Soldats, la patrie compte sur vous! On est ici pire qu'en temps de guerre! Vous devez employer vos armes pour défendre ceux qui veulent travailler contre les grévistes.» Et la «Gazette du Valais» de commenter les événements: «Ils demandent 50 centimes à l'heure d'augmentation et la journée de six heures pour les ouvriers travaillant à l'avancement du tunnel. Mais ces bons gré-

vistes devaient bien assister à leur embauchement. Ce n'est pourtant pas Moïse ou l'Empereur de Chine qui sont allés au bureau de l'entreprise pour les engager. Et s'ils trouvaient le salaire trop bas, la journée trop longue, le travail trop pénible, pourquoi accepter?». «Les temps n'ont pas beaucoup changé pour notre presse», note Germain Varone. Le percement du tunnel du Simplon, de l'avis de certains spécialistes 39 morts et 133 blessés (57 morts et plus de 1400 blessés, selon Charles Dellberg), une étape importante dans l'aménagement des communications nord-sud en Europe, mais aussi, dans le canton du Valais, une date pour tout le mouvement ouvrier.

Pour les manifestations officielles marquant normalement le 75^e anniversaire de l'ouverture ces jours-ci, tout se passe comme si on avait encore des comptes à régler avec l'histoire: pas d'invitation pour les représentants des travailleurs! Germain Varone, toujours dans le «Peuple valaisan»: «(...) Il ne fallait peut-être pas trop remuer certains souvenirs qui font mal. Nous ne savons pas qui a lancé les invitations, mais on a cru bon d'inviter, par exemple, le représentant de la société de tir de Brigue. Il est vrai que les sociétés de tir et l'armée ont des accointances. Est-ce, peut-être, en remerciements des services rendus à l'époque? Nous osons espérer que non.»

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une femme, il y a quarante ans

Souvenir. Elle s'appelait Lilana Daneva. Bulgare. Etudiante à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne entre 1941 et 1945. Langue maternelle: bulgare. Parlant parfaitement le français, et pour autant que j'en puisse juger l'allemand, l'anglais, l'italien — et sans que j'en puisse juger le russe... Elève au Conservatoire de Lausanne, préparant sa virtuo-

sité de piano. Dansant à ravir, jolie comme un cœur — nous en étions tous plus ou moins amoureux, tout en la craignant un peu, tellement elle nous était supérieure à tous égards. «Mémoire» publié dans les *Etudes de Lettres* (de cent et quelques pages) sur les relations franco-bulgares, à partir de ses papiers de famille — ses deux grands-pères avaient été ministres. Au cours de l'été 1944, allant «travailler à la campagne», à Trey près de Payerne, chez un mien oncle, qui d'une part avait un Institut de jeunes gens et d'autre part un train de campagne. Y faisant la conquête non seulement de l'oncle, conseiller national et président du

Synode, mais aussi du maître-valet, solide paysan vaudois fort taciturne, et méfiant, et tout particulièrement méfiant à l'égard des «donzelles» — et en trois jours troquant sa mine un peu renfrognée contre un sourire épanoui — «passage du poète». Et le soir, après avoir travaillé au potager, pelé des légumes, vaqué aux mille besognes de la ferme, se mettant au piano et *enchantant* les pensionnaires, jeunes suisses-allemands *potus* de 16 ou 17 ans... Epousant un diplomate anglais et quittant la Suisse vers 1946...

Je lis *Hommes et femmes, le partage*, de Gabrielle Nanchen, aux éditions Pierre-Marcel Favre:

«La victoire remportée (il s'agit de la bataille pour le suffrage féminin), après un temps d'intense satisfaction, je dus me rendre à l'évidence: je bénéficiais peut-être des mêmes droits civiques que les hommes, mais rien dans ma vie concrète n'avait changé. Je continuais à me sentir traitée en mineure par la société, je continuais à ne pas comprendre pourquoi n'importe quel homme valait a priori davantage que moi.» (...)

«Mon activité parlementaire me fit progresser vers une conception toujours plus politique de la condition féminine. J'appris à déceler dans les lois qui nous régissent les dispositifs discriminatoires à l'égard des femmes. Elles sont innombrables! Je pus constater avec quelle désinvolture l'écrasante majorité des hommes politiques traitent des questions féminines. Je compris, enfin, que l'Etat dans son essence même est imprégné d'une philosophie sexiste.» (p. 11)

«Promouvoir l'égalité sociale des sexes, ce n'est donc pas seulement libérer la femme de son conditionnement millénaire. C'est libérer l'homme du rôle unidimensionnel dans lequel il est englué. C'est aussi, j'en suis profondément convaincue, contribuer à humaniser notre condition commune.» (p. 192 et dernière).

Vrai, cela, même dans la Suisse d'après 1970 et des droits civiques accordés aux femmes?

Gymnase de la Cité, 1975: douze maîtres de littérature française; onze hommes, une femme. Gymnase de Chamblan des 1981: six maîtres de lit-